

Face à la répression anti-syndicale, à l'état d'urgence, aux violences policières - Plus que jamais Solidaires

Le mouvement de lutte contre la loi travail et son monde a été l'occasion d'une escalade dans la répression, escalade qui a pu s'appuyer sur le régime d'exception instauré par l'état d'urgence.

Répressions policières et judiciaires se multiplient

Le 27 avril dernier, à Rennes, au cours d'une manifestation politique réunissant 2500 personnes, un motard de la police paniqué par le non démarrage de sa moto se retrouve près des premiers rangs et brandit soudain son arme de service et la braque vers les manifestants.

Trois personnes sont arrêtées. L'une d'entre elles filme la scène sur le trottoir. Elle est arrêtée, sa caméra ne sera jamais retrouvée ! Mais lors de son arrestation musclée, une pierre est placée dans ses poches.

Un mois plus tard, le 31 mai, sept Rennais, dont deux mineurs, soupçonnés d'avoir participé à cette manifestation du 27 avril, sont arrêtés violemment à leur domicile à 6 h du matin. Ils sont placés en garde en vue. Les prévenus refusent la comparution immédiate. La procureure auparavant en poste à l'antiterrorisme, les considère coupables d'office. Et les juges décident de les placer en détention préventive. L'affaire sera jugée le 21 juin prochain

Lors du procès le 7 juin dernier, deux jeunes femmes qui ont produit un témoignage innocentant le jeune accusé, sont menottées et présentées à un juge d'instruction.

Entre temps, le verdict était tombé pour le jeune manifestant : 3 ans d'interdiction de manifester en Ille et Vilaine et 550 euros à donner à 2 policiers de la BAC, l'accusant d'avoir lancé un projectile !!

On le voit et les faits l'attestent, la stratégie policière et la machine judiciaire œuvre de concert. Amnesty international, dans son rapport du 31 mai 2017, observe le fait que l'application de l'état d'urgence a restreint de manière préoccupante le droit de manifester et se voit obliger de rappeler qu'*en France également* manifester est un droit. Au-delà de ce droit, c'est la possibilité même de contestation sociale qui est aujourd'hui attaquée. L'espace politique semble se réduire chaque jour comme peau de chagrin. Et les violences dont sont victimes les militants n'ont-elles pas aussi pour but de dissuader tous ceux et celles qui voudraient s'engager dans les mouvements sociaux qui s'annoncent ?

Un renforcement de l'État d'urgence sous l'ère Macron :

Le projet de loi du gouvernement revient à inscrire l'état d'urgence dans le droit commun, instaurant ainsi un état d'exception permanent et définitif. Ce projet devrait être adopté cet été, au nom de "la lutte contre le terrorisme et pour la sécurité intérieure". Nous considérons qu'il vise à brider le mouvement social et les résistances qui s'annoncent face aux attaques antisociales du gouvernement.

Le mouvement social doit donc se mobiliser largement et en urgence contre ce projet liberticide, il y va de son existence et de sa capacité à lutter contre les projets anti sociaux du gouvernement : la casse des services de protection de l'enfance et du travail social, du droit du travail, des services publics, les attaques sur les retraites et la liste est loin d'être exhaustive. Avec une telle législation, quelles nouvelles menaces et bavures en perspective pour les quartiers populaires qui paient déjà un lourd tribut aux violences policières ?

Dans l'arsenal des mesures proposées, le Préfet pourra déterminer le périmètre de zones à risque, sans limitation de durée ni de périmètre (par exemple tout une agglomération), autorisant fouilles de voitures, de bagages, ou corporelles sur la voie publique y compris par des vigiles, des interdictions de manifester sur ces périmètres. Le périmètre d'interdiction de manifestations sera aussi laissé à l'appréciation du préfet, sans contrôle du juge.

Coté atteinte aux libertés individuelles (.et militantes) toute personne dont “il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace d’une particulière gravité pour la sécurité ou l’ordre public” (définition pouvant concerner tout militant.e syndical, associatif ou politique du mouvement social) pourra faire l’objet d’une assignation à résidence, d’une perquisition de nuit, d’un bracelet ou d’un contrôle électronique permanent, de l’interception des communications hertziennes (wifi, mobiles) ou internet, Sur décision administrative (préfet, ou parquet). Toute personne sera dans l’obligation de déclarer ses identifiants de tout moyen de communication électronique.... Et de nombreuses autres mesures liberticides.

La répression syndicale continue...

La répression ne frappe pas uniquement lors des manifestations : dans les entreprises et les services, la répression anti-syndicale est une réalité quotidienne pour de nombreuses équipes militantes. Vexations, harcèlement jusqu’aux conséquences les plus tragiques, obstructions et entraves... la répression prend des formes différentes mais qui poursuivent un même but : réduire notre capacité de résistance et d’action collective.

On entrave aussi l’action syndicale sur la question des moyens donnés aux Solidaires locaux :

- dans un certain nombre de villes (Annecy, Epinal, Nancy, Metz), les solidaires locaux n'obtiennent pas de locaux ni de subventions malgré leurs demandes ou obtiennent des locaux minuscules comme à Gap.
- dans d'autres, des pressions sont exercées comme l’Union syndicale départementale Solidaires 38 qui sera expulsable à partir du 1er juillet de ses locaux, qu’elle occupe depuis 17 ans à Grenoble. Depuis 2 ans, le maire (Ecologie les Verts) refuse obstinément de rencontrer les militant.e-s de Solidaires Isère et ne propose aucune solution alternative décente de relogement et de fonctionnement. Que ce soit face à un patron, à un banquier, ou à un maire, nous lutterons pour nos droits et ne nous soumettrons pas.

Manifester, lutter, agir à tous les niveaux...

Le mouvement social commence à se mobiliser **contre l’état d’urgence et appelle à manifester le 1er juillet contre ce qui annonce la mise en place d’un Etat autoritaire**. L’union syndicale Solidaires en congrès à Saint Briec se joint dans son ensemble à cette initiative et participera aux mobilisations à suivre pour défendre les libertés publiques et contre les dérives de l’Etat policier.

Pour l’Union syndicale Solidaires, c’est tout aussi collectivement qu’il faut faire face à la répression syndicale. Mobiliser les représentant.es du personnel, saisir les services de l’inspection ou de la médecine du travail... mais surtout briser l’omerta et rompre l’isolement : nous ne devons rien nous interdire. Nos structures interprofessionnelles départementales et locales sont un maillon essentiel pour riposter, assurer nos équipes et nos camarades du soutien nécessaire et mener des campagnes en direction de la population comme c’est le cas dans le Loiret pour soutenir les militant.es de SUD TAO victimes de l’acharnement du groupe Keolis.

Nous avons démontré que la solidarité n’est pas un vain mot : à la SNCF pour soutenir Nathalie menacée de licenciement, à La Poste, KO en trois rounds après l’annulation des sanctions à l’encontre de nos camarades Benoît et Olivier et la réintégration de Yann qui avait été révoqué du fait de son activité syndicale...

Partout ailleurs, les salarié.es peuvent être assuré.es de la volonté farouche qu’à l’Union syndicale Solidaires de combattre pied à pied la répression patronale.

Plus que jamais, nous restons Solidaires face à la répression anti-syndicale.

Y compris contre les violences policières !

La répression qui touche le mouvement social est celle d’un Etat autoritaire qui bafoue nos libertés. C’est

cette même violence qui tue depuis longtemps dans les quartiers populaires. La liste des victimes des violences policières est longue, elle rappelle que tou-te-s n'ont pas les même droits en France.

La lutte contre les violences policières dans les quartiers populaires et contre l'impunité dont elles bénéficient est un enjeu majeur pour notre Union syndicale Solidaires, qui se veut un outil de lutte contre le racisme et la mise au pas des travailleur-euses et des habitant-es des quartiers populaires.

10 ans après la mort de Lamine Dieng, tué dans un fourgon de police du 20ème arrondissement, **Solidaires appelle à participer à la journée de commémoration et de manifestation le 17 juin à Paris.**

Face à une nouvelle casse des droits de travailleurs, l'urgence est à la mobilisation.

C'est dans les luttes, que nous affirmerons que nous n'avons pas peur, et à nouveau c'est dans le rue que nous affirmerons notre rejet de ces régressions sociales.